



REFORME TERRITORIALE :

ATTENTION TRES GRAND DANGER

NOUS SOMMES TOUS CONCERNES

L'austérité comme boussole

Cette réforme territoriale s'inscrit dans la politique imposée par l'Union européenne (avec l'accord des Etats) qui exige des coupes drastiques pour les services publics que le gouvernement lui concède sans « broncher » : **54 milliards d'euros** sur la période 2015/2017.

Durant la même période, le gouvernement distribue quasiment la même somme aux entreprises dans le cadre du « pacte de responsabilité », sans la moindre contrepartie en matière de créations d'emplois.

Autrement dit, le MEDEF – lui aussi très favorable à la réforme territoriale - exige, le gouvernement s'exécute.

Des conséquences désastreuses

⇒ un plan [anti] social visant à la **disparition de centaines de milliers d'emplois publics**, dont les premières victimes seraient les agents non-titulaires, **mais aussi privés**, en particulier dans les territoires voyant disparaître les services et leurs agents qui sont des acteurs importants de la vie économique locale ;

⇒ la **fermeture** de nombreux services publics de proximité qui priverait ainsi des millions d'usagers de leur accès ou, pour les plus rentables, leur transfert au secteur privé avec une augmentation sensible de leur coût ;

⇒ les **inégalités territoriales et sociales se creuseront encore un peu plus**, en particulier au détriment des plus fragilisés. Nous sommes bien loin des discours gouvernementaux proclamant que cette réforme renforcera la qualité du service public rendu aux usagers. **C'est une tromperie.**

⇒ avec les fusions des services, les mobilités forcées, l'augmentation de la souffrance au travail, la remise en cause de droits et moyens syndicaux ;

⇒ avec le gel des salaires et du point d'indice depuis plus de 5 ans, gel qui accentue la perte considérable du pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Il leur « tricote » un nouveau pull-over de cadeaux au travers des lois dites « Macron » et « Rebsamen » dont nous exigeons le retrait :

- extension du travail du dimanche et de nuit, facilitation accrue des licenciements, nouvel affaiblissement des conseils de prud'hommes, des prérogatives des instances du personnel – en particulier en matière de protection de la santé des travailleurs, suppression d'instruments visant à contraindre les entreprises à respecter l'égalité « femme/homme », en passant par les dernières annonces du 9 juin, possibilité de renouveler le CDD 2 fois au lieu de 1 avant recrutement en CDI, plafonnement des indemnités accordées par les prud'hommes, nouvelle prime de 4 000 € (sur 2 ans) pour l'embauche du premier salarié dans les très petites entreprises (- de 10 salariés), gel pendant trois ans de l'effet des franchissements de seuils fiscaux jusqu'à 50 salariés, en attendant de nouvelles attaques sur les retraites, etc.